Une forêt en feu près d'Arcachon

Arcachon, 8 juin. — Un immense incendie allumé par les escarbilles de la locomotive du train d'Espagne, et activé par un vent violent, vient de se déclarer dans la forêt de vins Candoy.

Toute la population est sur les lieux.

Découverte d'une fraude importante à Bône

Bône, 8 juin. — Le parquet de Bône sur avis de celui de Turin, a fait saisir hier à son arrivée à Bône un tonneau déclaré contenant du miel, et qui en réalité contenait de la poudre et un fusil démonté que l'on croit être de provenance anglaise.

L'envoi était adressé à un indigène qui a été arrêté. Cette fraude se pratiquait depuis un certain temps; les munitions étaient expédiées en Cabylie.

Le Congrès des mineurs

Londres, 8 juin. — Après une longue discussion à laquelle a pris part sir Charles Dilke, le congrès des mineurs a repoussé presque à l'unanimité les propositions tendant à attribuer à l'Etat la nomination des inspecteurs.

Mort d'Emin-Pacha

Berlin, 8 juin. — Une dépêche privée de Zanzibar, confirmant d'autres dépêches de source anglaise de Moubassa, annonce la mort d'Emin-Pacha.

Les fêtes du couronnement de l'empereur d'Autriche

Budapest, 8 juin, — Répondant à l'adresse du président de la Chambre des députés, l'Empereur l'a remercié des témoignages enthousiastes de loyalisme qu'il venait de lui exprimer.

Au comte de Szatary parlant au nom des municipalités l'Empereur a exprimé la confiance qu'il pourra toujours en toutes circonstances compter sur les fils de la Hongrie.

Troubles provoqués par des grévistes à Barcelone

Barcelone, 8 juin. — Une bagarre, provoquée par les grévistes, a eu lieu à Mataro. Il y a eu trois blessés. La police a rétabli l'ordre.

Découverte en Espagne d'une fabrique de faux billets de banque

Barcelone, 8 juin. — On a decouvert à Garcia, une fabrique de faux billets de la Banque d'Espagne. Les coupables ont été arrêtés.

Une commande de fusils Mannlicher par l'Italie à l'Autriche

Vienne, 8 juin. — Le contrat entre le gouvernement italien et la manufacture autrichienne d'armes relatif à la livraison de 800.000 fusils Mannlicher vient d'être ratifié. Il stipule que la livraison devra avoir lieu dans un délai de trente mois.

Le transport des animaux vivants

Paris, 8 juin. — M. de Villebois-Mareuil doit poser un de ces jours au ministre des travaux publics une question au sujet des délais et des conditions de transport des animaux vivants par chemin de fer. M. Viette a accepté la question, mais a demandé à M. Villebois-Mareuil de *vouloir bien attendre deux ou trois jours pour poser sa* question afin de compléter ses renseignements. M. Viette a directement déjà convoqué plusieurs personnes dans ce but.

Bien que la question de M. Villebois-Mareuil touche à toutes les Compagnies de chemins de fer, nous croyons savoir que les faits qu'il apportera à la tribune visent plus particulièrement les chemins de fer de l'Etat.

On se plaint, parait-il, dans le monde intéressé, de la longueur des transports et surtout du peu de soin dont sont entourés les bestiaux transportés qui arrivent le plus souvent à destination dans le plus piteux état.

L'anniversaire du couronnement de l'empereur d'Autriche

Buda-Pesth, 8 juin. — La grand'messe a été célébrée par le prince primat en présence de l'Empereur, de la cour, du corps diplomatique, des ministres et de nombreuses députations.

Après l'Evangile, le primat, dans une allocution solennelle adressée à l'Empereur, a prié Dieu que la couronne de Saint-Etienne répande constamment sa lumière au milieu de la paix; mais que, s'il est nécessaire, l'épée vieille de mille ans de la patrie frappe ses ennemis comme l'éclair. Le prélat a béni la famille souveraine et exhorté la nation à garder sa foi et ses traditions.

L'insurrection au Vénézuéla

New-York, 8 juin. — Une dépêche du Vénézuéla adressée au *Herald*, annonce qu'une bataille a eu lieu près de Valencia. Elle a duré quatre jours. Enfin les troupes du président Palacio se sont retirées en désordre vers Valencia. La situation du président est critique.

Courses d'Auteuil

Paris, 8 juin. — Prix de la Tamise : 1er, *St-Grégoire*; 2e, *Pichaud*; 3e, *Sauvageonne*. — Prix Mortemart : 1er, *Pourpoint*; 2e, *Leicester* et *Moutarde* (Dead Head). — Grandes courses de haies (5.000 mètres, 50.000 francs). — 1er, *Le Gougy*; 2e, *Assuerus*; 3e, *Benburd*; gagne de 10 longueurs, le troisième de une longueur.

Prix de Bretagne : 1er, *Saïda*; 2e, *St-Claude*; 3e, *Fell..ore*. — Prix Fould : 1er, *Hallebardier*; 2e, *Tiredaille*; 3e, *Sans Peur*. — Prix de l'Aubépine : 1er, *Peninsular*; 2e, *Papyrus*; 3e, *Quicksight*.

Défilé de préfets à la place Beauvau

Paris, 8 juin. — M. Loubet a commencé à recevoir les préfets qui viendront successivement conférer avec lui et prendre ses instructions. Dans la matinée d'aujourd'hui, douze d'entre eux se sont déjà rendus place Beauvau.

Condamnation d'un prêtre

Baume-les-Dames, 8 juin. — M. l'abbé Roux, curé de Vercel, ayant en chaire critiqué les lois sur l'enseignement, a été condamné aujourd'hui par le tribunal correctionnel à quatre mois de prison.

Un vieux de la vieille

Paris, 8 juin. — On a reçu hier, au ministère des finances, la visite d'un pensionné de l'Etat peu ordinaire. C'est un nommé Thomas, âgé de soixante-dix-neuf ans, et qui habite une petite bourgade du département de la Nièvre. M. Thomas, qui est né en 1813, est venu au monde au moment même du passage de la Bérésina. Son père, étant officier de la garde impériale, avait été suivi dans la campagne de Russie par sa femme, et celle-ci s'était trouvée prise des douleurs de l'enfantement à l'heure du fameux passage.

Fait inouï : tandis que l'officier français et son héroïque compagne tombaient sous les balles ennemies, le marmot vivait et était recueilli par les Cosaques. Il fut adopté par le gouvernement russe, mais quand il atteignit sa majorité, il se fit naturaliser Français. Son acte de naissance porte cette mention : « Né à la Bérésina. » M. Thomas, venait, hier, toucher sa pension annuelle de 2.500 francs. Voilà un vieux de la vieille qui n'est pas ordinaire!

Rendement des impôts

Paris, 7 juin. — L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects et des monopoles de l'Etat pendant le mois de mai 1892. Ce rendement démontre une plus-value de 17,262,000 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et de 22,000,000 sur le mois correspondant de 1891. Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a une plus-value de 1,415,000 pour les douanes et une augmentation pour le même article de 15,383,000 sur le mois correspondant de 1891.

Simon dit « Biscuit » à l'île de Ré

Saint-Martin-de-Ré, 8 juin. — Simon, dit Biscuit, compagnon de Ravachol, est actuellement à la citadelle. Il a débarqué lundi en compagnie de onze forçats qui vont être comme lui, transportés à la Nouvelle-Calédonie. Simon avait au bras un brassard blanc portant le n° 2296.

Ravachol à Montbrison

Montbrison, 8 juin. — L'instruction de l'affaire Ravachol est tenue secrète et se fait dans sa cellule. Hier. vers cinq heures, il a subi un premier interrogatoire qui n'a pas duré moins de deux heures. Ravachol a paru s'inquiéter fort peu de sa situation et a répondu en souriant à toutes les questions qui lui ont été faites. Il a refusé toute nourriture au repas du soir; il se trouverait moins bien, paraît-il, qu'à la prison de Saint-Etienne. Ce matin, à dix heures, les magistrats ont interrogé à nouveau le prisonnier qui a été confronté avec la femme Rullière, sa maîtresse.

Course de Paris-Belfort

Paris, 8 juin. — A Mirecourt (362 kil. de Paris,) Romogé est arrivé le 1er ce matin à 7 heures 49; Gornet est arrivé à 8 heures 55. Il reste à ces deux coureurs 134 kilomètres à parcourir pour arriver à Belfort. Si Ramogé continue à marcher de la même allure, il atteindra le but de la course demain jeudi. vers midi. Plus de cent coureurs ont déjà renoncé à la lutte.

Négociations commerciales entre la France et la Roumanie

Paris, 8 juin. — On télégraphie de Bucharest au *Temps* que des pourparlers sont engagés entre la France et la Roumanie en vue de la fixation des rapports commerciaux des deux pays. C'est la Roumanie qui a pris l'initiative d'une démarche auprès de la France, de laquelle elle sollicite le bénéfice du tarif minimum.

Le drame de la rue du Rocher

Paris, 8 juin. — Le *XIXe Siècle* annonce que l'affaire de la rue du Rocher viendra devant les assises de la Seine dans la première quinzaine de juillet.

Le congrès international des mineurs

Londres, 8 juin. — Dans la séance de ce matin, au congrès international des mineurs, il y a eu une très vive discussion entre les Anglais et les délégués étrangers. Les étrangers proposent de déclarer que le but de la fédération est d'obtenir le bénéfice de la journée de huit heures pour tous les mineurs, même pour ceux qui travaillent à la surface. Les Anglais répondent que si, dans le Parlement anglais actuel, il y a une forte minorité pour la journée de huit heures, probablement, dans le Parlement futur, il y aura une majorité.

Ils ajoutent qu'on compromettra tout en demandant huit heures pour les travailleurs à la surface. L'embarras du congrès est extrême. M. Callewaert, président, voulant parler, les Anglais lui interdisent la parole parce qu'il préside. Finalement, la question est ajournée jusqu'à la discussion de l'article 8 du programme. L'opposition anglaise semble irréconciliable.

Grand incendie en Portugal

Porto, 8 juin. — Un incendie considérable a éclaté cette après-midi sur la côte de Fura-Douro. Cinq cents cabanes de pêcheurs ont été brûlés. Les dégâts sont évalués à 500,000 francs. Il n'y a eu aucun accident de personne.

Bagarre sanglante entre Croates et Italiens

Fiume, 8 juin. — De grands excès ont eu lieu hier entre des *honveds* (réservistes), de nationalité italienne et les habitants croates. Une véritable bataille s'ensuivit, pendant laquelle quatorze personnes ont été grièvement blessées. Deux sergents de ville, voulant intervenir, ont été blessés mortellement à coups de baïonnette.

L'élection présidentielle aux Etats-Unis

New-York, 8 juin. — M. Mac-Kinley, l'auteur du bill de ce nom, vient d'être élu président de la convention nationale républicaine de Minnéapolis qui doit désigner le candidat républicain à la présidence des Etats-Unis. Comme on le sait, MM. Harrison et Blaine sont sur les rangs, et c'est entre eux que la convention devra choisir.

La médication de M. Brown-Sequard

M. le professeur Brown-Sequard poursuit, devant l'Académie des sciences, l'exposé de la médication dont il est l'auteur.

Il insiste sur les effets des injections de la liqueur à laquelle il a donné son nom dans le cas de tuberculose et de phtisie pulmonaire.

Sans citer cette fois, comme au cours de la séance précédente, des observations par le menu, il dit que ses injections ont été expérimentées avec succès sous les yeux de plusieurs médecins des hôpitaux sur des malades atteints d'affections tuberculeuses. Partout les résultats ont été satisfaisants. Cependant, ajoute-t-il, comme en quittant des services hospitaliers la plupart des malades ont cessé le traitement, il lui est impossible de dire si les améliorations obtenues ont persisté.

En ce qui touche le traitement de l'ataxie locomotrice, les résultats sont tout aussi merveilleux.

Un militaire, maître d'armes dans un régiment, et ataxique avéré, puisqu'il a été réformé du service militaire pour cette affection, a été guéri radicalement apr[illegible] un court traitement. Cet homme a pu reprendre [illegible] son travail. Aujourd'hui, il donne des leçons d'ar[illegible] et soutient une vingtaine d'assauts par jour.

Parlant ensuite de l'action d[illegible] Brown-Sequard affirme [illegible] la liqueur elle-même, M. [illegible] veux, donne non s[illegible] de l'énergie, de la force, du ressort aux f[illegible] fonctions générales, mais encore met l'organisme [illegible] l'abri de l'influence des actions réflexes morbides. Elle constitue, en un mot, un tonifiant, un réconfortant par excellence pour les vieillards, les débilités et les malades qui souffrent d'un affaiblissement des fonctions générales.

La nourriture des soldats

M. de Freycinet vient d'adresser aux commandants de corps d'armée une circulaire dans laquelle il rappelle que la nourriture de l'armée doit solliciter leur attention sans relâche.

Il convient, sous ce rapport, dit le ministre de la guerre, de veiller à la bonne gestion des commissions d'ordinaire. La vérification des produits livrés par les fournisseurs, adjudicataires ou autres, doit être faite avec tout le soin nécessaire. Les officiers, membres des commissions, ne doivent pas hésiter à s'éclairer le cas échéant des connaissances techniques des médecins.

Il y a lieu d'inviter aussi les chefs de corps à recourir aux adjudications et à ne passer des marchés de gré à gré que dans des circonstances exceptionnelles. Ils devront varier les repas le plus possible, le compte des ordinaires ayant charge de suppléer à toutes les insuffisances au point de vue alimentaire.

Les caisses sont vides

Si nous en croyons le *Nuovo Educatore*, les instituteurs italiens n'ont point touché d'appointements réguliers depuis cinq ans. Pour ne pas mourir de faim, ils sont obligés de vendre leurs mandats à des usuriers qui en raison des risques, ne leur donnent que le tiers et quelquefois le quart de leur traitement. Réduits à la mendicité, les instituteurs adressent suppliques sur suppliques au ministre qui répond : « *Nos caisses sont vides.* »

Avec le cabinet Giolitti, les porteurs de rentes italiennes sont menacés de subir avant longtemps, le sort réservé aux intituteurs italiens.

L'Etat catéchiste

Un curé de l'arrondissement de Bressuire avait refusé, l'an dernier, d'admettre à la première communion trois petites filles de l'école laïque pour leur ignorance religieuse. Les parents en appellent au Conseil d'Etat et poursuivent le curé devant les tribunaux. Le Conseil d'Etat condamne le curé comme d'abus, quoique non évêque.

L'affaire est venue cette année devant le tribunal de Bressuire, qui condamnait le curé, le 24 mai, à 250 fr. de dommages-intérêts, pour préjudice moral envers les enfants non admis à la première communion.

C'est un peu fort, dit *La Croix*! L'Etat supprime la religion de l'école, il faut néanmoins — et la justice épurée est de son avis — *que le curé trouve suffisamment instruits* en religion, des enfants qui ne le sont pas du tout!

Une grave nouvelle

Plusieurs journaux de province publient la grave nouvelle suivante :

« Le bruit court qu'une personnalité ayant occupé une haute situation politique, et morte récemment d'une manière violente, était compromise dans l'émission de 50.000 faux billets de la Fête des Fleurs. »

De qui s'agit-il?

LE PARFUM DES TRIOMPHATEURS

En voyage dans l'est, le Président Carnot
Est très fêté partout : le peuple qui l'acclame
Lui présente des fleurs au pur et frais dictame,
Des bouquets imprégnés des parfums du Congo.
62703d *L. Maheu, reporter, à Victor Vaissier*,

Paris. — GRAND HOTEL FRASCATI recommandé aux familles Roubaisiennes et Tourquennoises. Maison de 1er ordre, 41, rue Vivienne (*entre la Bourse et les grands boulevards*), L. Quénée, propriétaire. 62560

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une visite de l'Administration Municipale à divers établissements de la ville. — Mercredi après-midi, MM. Hervé Milbéo et Adolphe Desobry, adjoints au maire, Henri Chevalier, conseiller municipal, Théophile Coliez, architecte, directeur du service des bâtiments municipaux, ont visité la Crèche de Mme veuve Descats, rue des Viviers; le Mont-de-Piété, rue St-Antoine; le Bureau de bienfaisance, rue Pellart, et diverses écoles communales.

Les constructions nouvelles et la contribution foncière.— Le Maire de la Ville de Roubaix a l'honneur de rappeler à ses concitoyens les dispositions contenues dans la loi du 8 août 1890, relatives aux constructions nouvelles, aux reconstructions et aux additions de construction qui ne seront soumises à la contribution foncière que la troisième année après leur achèvement.

Pour jouir de cette exemption temporaire, le propriétaire devra faire à la mairie (bureau du Secrétariat) dans les quatre mois à partir de l'ouvertnre des travaux, une déclaration indiquant la nature du bâtiment, sa destination et la désignation, d'après les documents cadastraux, du terrain sur lequel il doit être construit.

Il importe de remarquer que la dite déclaration est indépendante de la demande en autorisation de bâtir prescrite par l'article 4 du règlement de police municipale du 20 novembre 1875.

Le stationnement des voitures autour de la Halle centrale. — Par arrêté pris par M. le Maire, le stationnement des voitures, chariots et autres véhicules, est rigoureusement interdit autour de la halle centrale, notamment rues Pierre-Motte, Jeanne-d'Arc, de la Sagesse, de l'Union et de la Halle, tous les jours pendant les heures de marché.

Par exception, les voitures servant au transport des légumes et autres objets d'approvisionnement pour le marché, seront tolérérés sur les emplacements désignés ci-dessus, mais seulement pendant le temps strictement nécessaire pour le déchargement ou leur rechargement. Ces dernières pourront être installées à la file sur le boulevard Gambetta, pendant les heures de marché.

Les dispositions de l'art. 210 du règlement du 20 novembre 1875 sont maintenues dans tout ce qui n'est pas contraire au présent arrêté.

Société artistique de Roubaix-Tourcoing. — La clôture de l'exposition de la rue de l'Alouette est remise au dimanche soir 12 juin.

Dimanche dernier, l'[illegible] par Mlle Jeanne D[illegible] audition musicale donnée deux lau[illegible] Duhamel et M. Albert Duhamel, tous so[illegible] de notre Ecole de Musique et du Con[illegible]vatoire de Paris, avait attiré un public nombreux et attentif dans le charmant local de la Société artistique.

Mlle Jeanne Duhamel possède les traditions du grand art; son doigté perlé et délicat, son style parfait ont beaucoup plu à l'auditoire sympathique qui l'entourait.

De même que pour son frère, M. Albert Duhamel, *le concert-promenade n'a été qu'une série de succès* soulignés par des applaudissements unanimes.

La délicieuse musique de Benjamin Godart a fait presque tout les frais du concert ; depuis le charmant *Scherzo Caprice* et la *Bohémienne* pour piano, jusqu'à l'*Adagio pathétique* et le *Siaccato*, pour piano et violon, tout a été apprécié et applaudi. Même succès pour la *Berceuse* et mazurka de Wienanski, et pour la *Polonaise* de Mathias.

En somme, remarquable séance musicale, très intéressante, en raison du grand talent des deux jeunes artistes roubaisiens, dont l'éducation instrumentale commencée à notre école nationale de musique a été développée et terminée au conservatoire de Paris.

Dimanche prochain, 12 juin, aura lieu le dernier Concert-promenade de la Société artistique. Nous y convions tous la amateurs de Roubaix, de Tourcoing et de la région.

Avis militaire. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Les jeunes gens dispensés (article 21, frère au service) appartenant à la classe de 1891 et dont le frère sert *comme appelé, peuvent être incorporés, sur leur demande*, après l'expiration du temps obligatoire de service de l'autre frère.

» Cette demande, signée par l'intéressé et légalisé par le Maire, doit être adressée à M. le commandant du Bureau de recrutement de Lille.

» Ces jeunes gens devront faire connaître à leur demande que leur frère sert comme jeune soldat *appelé* et n'est ni engagé volontaire, ni rengagé, ni commissionné, ni officier. Ils devront indiquer leur n° de tirage et le canton auquel ils appartiennent ; la classe, le n° de tirage, le canton et le régiment auquel appartient leur frère.»

Deux émules des coureurs de Paris-Belfort. — Un pari est engagée entre deux Roubaisiens qui devront effectuer à pied, la route de Roubaix, (place de la Gare), à Bondues (à la place) aller et retour. Cette course pédestre aura lieu jeudi matin à cinq heures et demie. L'enjeu est de 300 francs.

La grève des tisserands de la Société Anonyme. — Mercredi après-midi, M. Olivier Branquart, adjoint au maire, s'est officieusement entremis pour arriver à une entente entre les ouvriers et les patrons. Il s'est rendu, avec une délégation de grévistes, chez M. Albert, directeur général de la Société Anonyme. M. Albert a déclaré que si les grévistes consentaient à reprendre immédiatement leur travail, il examinerait, la semaine prochaine, la première réclamation qu'ils avaient présentée.

Cette réponse sera transmise aux grévistes dans une réunion qui aura lieu ce matin à la « Paix. »

Une attaque nocturne boulevard de Beaurepaire. — Mardi, vers dix heures et demie du soir, MM. A. Bény et Louis Dendiéval, accompagnés de *leurs dames, passaient en* voiture, boulevard de Beaurepaire, venant de Wattrelos, quand, soudain, quatre individus s'élancèrent à la tête du cheval; MM. Rémy et Dendiéval et leurs dames descendirent immédiatement de voiture. A peine eurent-ils mis pied à terre qu'ils furent criblés de coups et furent terrassés. Dans la *bagarre*, Mme Dendiéval a reçu un coup de pied au ventre et M. Bény un coup de casse-tête à la figure. Aux cris poussés par les victimes les agresseurs prirent la fuite. Seul, l'un d'eux, qui était ivre, François Vandenboosch, tisserand, âgé de 31 ans, et demeurant rue des Longues-Haies, cour Saint-Joseph, parvint à être maintenu par ces messieurs, qui le remirent entre les mains de la police.

Un chien enragé.— Mercredi, vers midi, plusieurs habitants de la rue d'Alma vinrent avertir l'agent Lorthiois, de service à la gare, qu'un chien, paraissant atteint d'hydrophobie, se trouvait dans la cave d'une maison en construction. L'agent se rendit immédiatement à l'endroit indiqué et jugeant l'état de l'animal suspect, il le tua avec son sabre et porta le cadavre chez M. Roger, vétérinaire, qui en fera l'autopsie.

Une terrible chûte. — Un homme de peine, Constant Croix, travaillant au tissage de M. Scamps, rue d'Alma, se trouvait, mercredi, à sept heures du soir, au troisième étage de l'établissement. Au lieu de descendre par l'escalier, il se mit dans le tire-sac. A une *dizaine de mètres du sol*, les deux courroies se rompirent et le malheureux ouvrier fut précipité dans le vide. Dans sa chûte il a eu la jambe droite fracturée et a reçu des contusions sur tout le corps. M. le docteur Baffenghien lui a donné des soins, et jugeant son état grave, l'a fait transporter d'urgence, sur une civière, à l'Hôtel-Dieu.

Un accident de travail. — Dans l'après-midi de mardi, un pénible accident est survenu dans les ateliers de chaudronnerie de M. Louis Fontaine, rue de Tourcoing. Un homme de 25 ans, Auguste Vandekerkhove, ouvrier dans l'établissement, était occupé à percer à la machine, lorsqu'il fut saisi par la manche droite de son vêtement, et se fit une plaie d'une certaine gravité au creux de l'aisselle. M. le docteur Delattre et un de ses collègues donnèrent les premiers *soins au blessé, qui fut ensuite* transporté à son domicile, rue Archimède. Sauf complications imprévues, l'accident n'aura pas de suites sérieuses.

Pigeons-voyageurs contrebandiers. — Où s'arrêtera l'audace ou plutôt l'ingéniosité des contrebandiers. Voici un nouveau genre *de fraude qui a eu son heure de vogue* à la frontière franco-belge et qui vient d'être découverte.

Un beau jour, en regardant au travers des osiers d'un panier à pigeons, un douanier crut s'apercevoir que certains de ces intéressants volatiles étaient montés sur des ressorts à boudins qui leur tenaient lieu de pattes. Il ouvrit le panier pour constater de plus près ce phénomène et les vrais pigeons s'envolèrent.

Les autres restèrent attachés au panier. Les pseudo-voyageurs étaient empaillés avec de la dentelle.

Les ressorts sur lesquels ils étaient montés avaient pour but de leur permettre d'imiter les mouvements des véritables pigeons voyageurs, avec lesquels ils semblaient *causer et danser*.

Une mort subite rue de Tourcoing. — Un forgeron, M. Désiré Cabaret, quittait mardi soir sa maison, rue de Flandre, où il habite avec ses parents, pour [illegible] se rendre à la réception de la *Cecilia* au pont [illegible] Morel. Il s'en alla en compagnie de plusieurs [illegible] quand le cortège [illegible] ses amis. Vers huit heures, coin [illegible] fut passé, il quitta ses amis rue de Tourcoing pour s'en retourner chez lui. A peine fut-il seul que M. Cabaret fut pris d'un malaise subit.

Il se trouvait à ce moment en face de la maison de Mme Duforest ; il sonna et demanda un verre d'eau. Il prit le verre, et, avant d'avoir pu le vider il s'affaissa. Des passants le transportèrent dans la cour de l'établissement de M. Fontaine, fondeur, où on le coucha sur un matelas. Pendant que le personnel de la maison prodiguait des soins au malade, on allait avertir les docteurs Ballenghien et Delattre. Quand les praticiens arrivèrent un quart d'heure après le malheureux ouvrier avait cessé de vivre. La *mort a été causée* par une *hémorragie* pulmonaire. Le corps a été transporté, rue de Flandre, dans une voiture. M. Cabaret, était atteint, depuis environ sept ans, d'une bronchite chronique, et, il ne pouvait plus travailler.

Un mauvais fils. — Un jeune homme, du nom de Kersykère rentrait, chez ses parents rue Grétry, mardi soir, complètement ivre. Le voyant dans cet état, ses parents lui firent des remontrances. Les observations ne furent pas du goût du jeune homme qui se mit à batire son père et sa mère, et voulut tout briser. Des agents du poste du Pont Morel furent avertis et écrouèrent ce mauvais fils au dépôt.

Un expulsé dangereux. — Mercredi matin, vers onze heures, une femme se présentait au poste du 1er arrondissement, disant que l'agent Pluquet demandait mainforte pour arrêter un expulsé, réputé comme très dangereux, *et qui* habitait rue de Monveaux. Les agents Catteau et Descamps se rendirent à l'endroit désigné et pénétrèrent ensemble dans l'habitation. L'expulsé, Joseph Velghe, âgé de 28 ans, exerçant la profession de charbonnier, et plus connu sous le nom de *Joseph le Teigneur*, dormait la tête appuyée sur une table. Les agents le ligotèrent, puis l'ayant éveillé, l'invitèrent à les suivre au poste. Velghe ne fit aucune observation.

Arrivé à l'angle des rues du Fresnoy et d'Italie, il ne voulut plus marcher, les agents le forcèrent à les suivre; alors le charbonnier donna un violent coup de tête dans la poitrine de l'agent Pluquet et des coups de pied dans les jambes des autres agents. Une lutte acharnée s'engagea; force resta à la loi. On fut obligé de transporter Velghe sur un camion, au dépôt du 1er arrondissement, où il a été écroué.

Une rixe rue Daubenton. — A la suite d'une discussion, deux individus, Henri Ghesquière et Joseph Bonck, se battaient mardi après-midi, vers deux heures et demie, rue Daubenton. L'un d'eux, Henri Ghesquière, reçut à la tête un violent coup qui lui fit une blessure profonde, d'où le sang s'échappait en abondance. L'arrivée d'un agent mit l'agresseur en fuite.

Le blessé a été transporté dans un estaminet voisin. Un médecin a pansé sa blessure. M. Ghesquière est ensuite allé porter plainte à M. Chauveau, commissaire du 4e arrondissement. Comme Bonck travaillait chez MM. Ternynck, rue du Fontenoy, le commissaire envoya deux agents dans cet établissement et l'individu fut arrêté et écroué.

Deux chevaux emportés boulevard de Paris. — Un tombereau attelé de deux chevaux, descendait mercredi après-midi, le boulevard de Paris, venant de Croix. Le tombereau contenait des veaux, dont l'un sauta hors du véhicule, renversant le conducteur. Les chevaux prirent alors une allure rapide. L'agent Fournier, de service au boulevard, s'élança résolument à la tête des chevaux et après avoir été traîné sur un parcours d'une vingtaine de mètres, parvint à les arrêter. Quant au conducteur, il en a été quitte pour quelques contusions sans gravité.

En tombant d'une chaise. — M. Etienne Desplanque, habitant la rue Solférino, était mardi soir, vers 6 heures, occupé à nettoyer les carreaux de vitres des fenêtres du rez-de-chaussée de sa maison. Pour opérer ce nettoyage, il était monté sur une chaise qui bientôt bascula et le fit tomber sur le trottoir. Dans sa chute, M. Desplanque s'est fracturé le pied. Un docteur lui a donné des soins et l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Une rixe entre « pinsonneux ». — Mercredi, dans la matinée, le bruit se répandait qu'un homme avait été assommé à coups de bâton au hameau du Hutin. Renseignements pris, voici ce qui s'est passé. Mercredi, vers cinq heures et demie du matin, deux « pinsonneux » du quartier du Hutin avaient organisé un concours entre leurs pinsons. Chaque amateur était muni d'un bâton pour y inscrire le nombre de chants de leurs oiseaux.

Un rassemblement considérable se forma bientôt autour d'eux. Puis une discussion surgit entre les deux *pinsonneux* qui se frappèrent mutuellement de leur bâton. Plusieurs personnes allèrent avertir le commissariat du 4e arrondissement disant qu'un homme était assommé à coups de bâton. De là le bruit qui s'était répandu. Les blessures reçues par chacun des *pinsonneux* sont peu graves.

Un homme renversé par une brouette. — Mercredi, soir, vers sept heures, un ouvrier, en traversant la rue Ternaux, est allé se jeter sur la roue d'une brouette et a été renversé. Dans sa chute, l'ouvrier s'est fracturé le pied gauche. Il a été reconduit à son domicile sur la brouette.

Chronique religieuse. — Chapelle de la Visitation Ste-Marie, boulevard de Strasbourg, 128. Réunion des associés de la garde d'honneur, vendredi 10 juin; messe *solennelle à 7 heures*; à 4 h. 1/2, salut avec *sermon* par le R. P. Dubois. Le Saint-Sacrement sera exposé toute la journée.

Croix.— *Un accident.*— Hier matin, pendant la récréation des élèves de l'école de garçons, place de Croix, le jeune Verdonck, âgé de 8 ans, a été victime d'un accident : en posant le pied sur une brique, il glissa et tomba ; dans sa chute, le pauvre petit s'est brisé le bras droit ; après lui avoir fait subir un premier pansement, le maître d'école l'a fait reconduire à son domicile.

Wasquehal. — *Un accident.* — Hier après-midi, une *fillette de 12 ans, la nommée Marie Warlopd, qui s'amusait* avec quelques compagnes, vit passer un chariot chargé de briques; l'enfant voulut monter sur l'arrière-train, mais elle manqua le pied et tomba sur le pavé; elle s'est fait, dans sa chute, une blessure assez grave à la cuisse gauche.

Hem. — *Le carrousel.* — C'est dimanche et lundi prochains, 12 et 13 juin, qu'auront lieu les carrousels au bénéfice des pauvres. Voici la nomenclature des prix :

Journée du dimanche. — 1er prix, 150 fr. ; 2e, 110 ; 3e, 80; 4e, 60; 5e, 50; 6e, 40; 7e, 30 ; 8e, 20 ; 9e et 10e, surprises.

Journee du lundi. — 1er prix, 80 francs; 2e, 50; 3e, 30; 4e, 20; 5e, 15; 6e et 7e, surprises.

Lys-lez-Lannoy. — *Un carrousel* a eu lieu chez M. Barbieux, à la Place, au bénéfice des pauvres : 150 cavaliers avaient répondu à l'appel ; les prix ont été vivement *disputés, et ont été distribués comme suit* : 1er prix, 120 fr. M. Vanneste, Henri, Dottignies ; 2e, 100 fr. M. Lepers, Henri, Bondues ; 3e, 80 fr. M. Verriest, Auguste, Roubaix ; 4e, 60 fr. M. Amme François, Mérignies ; 5e, 40 fr. M. Sabin, Jules Lesquin ; 6e, 30 fr. M. Lienart, Jean, Hellemmes ; 7e, 20 fr. M. Picavet, Bondues ; 8e prix, surprise, M. Chuffart, Camphin-en-Pevele ; 9e, surprise, M. Carrette, Louis, Flers ; 10e, surprise, M. Haverbeque, Ronchin ; 11e, surprise, M. Hennien, Marcq-en-Barœul ; 12e, surprise, M. Castelain, Louis, Wattrelos.

Le carrousel a été suivi d'un grand bal.

Flers. — *Un accident.* — Hier matin, un domestique de ferme conduisait une voiture, chargée de fumier, quand la roue de droite fut prise dans les rails du tramway et se brisa ; le conducteur qui était sur le siège, fut jeté sur la route, et reçut, dans sa chute, quelques blessures aux mains et aux genoux ; après avoir été soigné dans une maison voisine, il a été reconduit chez son patron.

— *Entre voisines.* — Plainte vient d'être portée par les parents de la nommée Marie Garmant, de la Planche-Epinoy, contre une voisine, la nommée Leclercq, qui aurait insulté leur fille. Celle-ci, s'étant mise en colère, a dû subir une opération qui a entraîné la mort.

Communications diverses

Ecole de natation. — Température de l'eau : 8 juin, 8 heures du matin, 20 degrés 1/2; 5 heures du soir, 22 degrés.

Le conseil d'administration de la chambre syndicale des *mécaniciens tiendra une réunion générale extraordinaire*, dimanche 12 courant à 4 heures 1/2 très précises, au siège du syndicat, Grande-Rue, 111.

Création d'une société d'hirondellistes. — Sur la demande d'un groupe de roubaisiens, M. J. Desbouvrie, fera sous peu, des conférences sur l'emploi des hirondelles à la poste aérienne en temps de guerre. Une société d'hirondellistes est en voie de formation. Le siège provisoire est à la *Grâce de Dieu*, place de la Fosse-aux-Chênes; les adhérents peuvent se présenter chaque soir, de 8 à 9 heures, au *Plat d'or*, Grande-Place, chez M. Dujardin, pour tous renseignements.

La première conférence aura probablement lieu dans une salle de la mairie de Roubaix.

Le Rob Lechaux fortifie le sang

Nos lectrices trouveront d'excellents renseignements dans une intéressante brochure (51e édition) sur la régénération du sang, que M. Lechaux, pharmacien à Bordeaux, envoie gracieusement quand on la lui demande. 29064

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Le recensement des chevaux. — La commission instituée en vertu de la loi du 3 juillet 1877 et du décret du 2 août 1877, s'est réunie sur la place de cette commune hier à 2 heures, sous la présidence de MM. Giaféri, chef d'escadron du train territorial de Lille, Caron, vétérinaire au 1er escadron du train à Lille et Gay, maréchal des logis au 19e chasseurs à Lille, pour procéder au classement des chevaux, juments, mulets et mules, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée; environ 300 chevaux ont été examinés.

Le jubilé. — Nous avons dit que l'*Harmonie municipale* avait prêté son concours à cette fête. On nous prie de dire que ce sont les *Enfants de la Lyre*.

TOURCOING

Le succès de la « Tourquennoise ». — Nous avons signalé hier les succès remportés à Nancy, par la société de gymnastique *la Tourquennoise*. On se prépare à faire une chaleureuse réception à cette société. Voici l'avis affiché mercredi :

« Le Maire de la Ville de Tourcoing a l'honneur d'informer ses concitoyens qu'il est avisé par télégramme que la société municipale de gymnastique et d'armes *La Tourquennoise* a remporté au Concours de la XVIIIe fête fédérale des sociétés de gymnastique de France qui vient d'avoir lieu à Nancy, les prix suivants :

» 2e division. 48 sociétés concurrentes. 1er prix, mouvements simultanés aux appareils; 7e prix, mouvements alternatifs; 7e prix, mouvements d'ensemble facultatifs à mains libres; 11e prix, mouvements d'ensemble facultatifs avec armes; sept prix individuels avec félicitations du jury.

» La société *La Tourquennoise* fera sa rentrée demain 9 juin à 7 h. 18 du soir, à la gare.

» Elle sera reçue à l'Hôtel-de-Ville par la municipalité, immédiatement après sa rentrée.

» L'administration invite les habitants à accueillir dignement cette société dont les succès font honneur à la cité.»

Une excursion intéressante. — La Société de géographie organise pour les 25, 26, 27 et 28 juin une très intéressante excursion à Amiens, Rouen, Etretat, Trouville, Honfleur, etc.

Départ de Lille le samedi 25 juin à 1 h. 28. Retour le mardi 28 à 10 h. 55 à Lille. Coût approximatif 90 fr.

Directeurs de l'excursion ; MM. Beaufort et Delahodde.

Les membres de la Société de géographie de Tourcoing qui désireraient prendre part à cette excursion sont priés de s'adresser au secrétaire, M. J. Petit-Leduc, 42, rue des Poutrains.

La famille empoisonnée. — M. Cardon et ses deux enfants sont complètement remis; mais le père, dont la santé était déjà altérée, avait dû de nouveau s'aliter mercredi dans l'après-midi, car le pauvre homme avait eu à supporter dans la journée les plus pénibles curations.

L'autopsie du cadavre de la jeune victime a été pratiquée mercredi. Le matin, le corps, enveloppé dans son suaire, avait été transporté à l'Hôtel-Dieu, dans une civière recouverte, du poste de police, aux fins d'autopsie. M. le docteur Castiaux, que vint rejoindre M. Dewyn, commença la triste opération à 11 heures... Tout était fini à 1 heure ; et ce n'est que demain *qu'on en connaitra le résultat*.

Le corps a été mis dans un cercueil, à l'Hôtel-Dieu. A trois heures, deux portefaix, accompagnés d'un agent de police, traversèrent toute la ville, pour le reporter, sur un brancard, à la maison paternelle. La bière était recouverte du drap mortuaire ! Dans les rues des Archers, et de Renaix surtout, toutes les femmes étaient sur leurs portes, pour voir passer le lugubre cortège !

Nous devons nous faire l'écho des réflexions de toutes sortes qu'on échangeait; Pourquoi, disait-on, ne pas se servir d'une voiture fermée ? Les commentaires étaient bien plus accentués encore chez les nombreux habitants de la cour St-Louis.

Nous renonçons à retracer la poignante scène qui s'est passée à l'arrivée du petit cercueil. Le matin; quand on est venu prendre leur enfant, les parents avaient bien recommandé « *qu'on ne lui fit rien !* » et ils ne s'attendaient pas à ce qu'il leur revint ainsi. Ils avaient commandé un cercueil et, heureusement, il s'est trouvé assez grand pour contenir celui de l'Hôtel-Dieu !

Les funérailles ont eu lieu mercredi, à 5 h. 1/2, à Saint-Christophe; le cercueil était porté par des jeunes gens, et des camarades de classe tenaient les coins du drap. Tous les enfants de l'école, conduits par deux frères, assistaient au salut, et sont allés jusqu'au cimetière. Le deuil était conduit par l'aïeul et trois des frères d'Edmond.

P. S.— Il est de toute justice de rendre à M. Cotard, commissaire du 1er arrondissement, le témoignage qu'il avait pris cette triste affaire tout à fait à cœur : non pas seulement au point de vue des constatations officielles, mais surtout en cherchant à réconforter par de bonnes paroles, les parents si douloureusement frappés dans leurs plus chères affections.

Une explosion de gaz.— L'estaminet, à l'angle des rues Winoc-Chocqueel et du Château, appartenant à M. Bourgois-Dumortier, brasseur, est inoccupé depuis une quinzaine de jours. On s'était aperçu au commencement de la semaine qu'une forte odeur de gaz s'était répandue dans toute la maison, et on appela M. T. Véret, rue Notre-Dame, et un ouvrier de M. Denoyette, Arthur Marquette, pour en rechercher la cause. L'ouvrier monta sur une échelle et commença à dégager le tuyau de conduite du gaz.

En approchant une chandelle allumée, il se produisit tout à coup une violente explosion, comme un coup de canon. Le plafond, sur toute la longueur de la pièce, 8 mètres, et sur une largeur de 2 mètres, s'écroula, et le marbre du comptoir fut brisé en plusieurs morceaux.

Par un hasard vraiment providentiel, l'ouvrier, sur son échelle, et MM. Bourgeois et Veret, qui se trouvaient près de la porte d'entrée, ne reçurent même pas une égratignure. Le gaz s'était échappé par une fissure du tuyau et s'était accumulé entre le plancher et le plafond.

Audacieux malfaiteurs. — Jules Nys, âgé de 33 ans, né à Dottignies, domestique chez M. Pierre Lamarque, rue Winoc-Chocqueel; et Alfred Nerrinck, maçon, 18 ans, né aussi à Dottignies, déjà condamné deux fois pour vols et expulsé (ce dernier avait d'abord donné un faux-nom) avaient passé ensemble toute la journée de lundi. Vers trois heures du matin, ils se trouvaient, ne sachant que devenir, dans la rue du Touquet, en face du cabaret des époux Herbé. Nerrinck s'approcha de la porte, brisa un carreau sans faire de bruit et tous deux entrèrent. Ils commencèrent par prendre sur le comptoir un litre de genièvre, et se versèrent coup sur coup chacun quatre grands verres.

S'il faut en croire Jules Nys, Nerrinck aurait successivement ouvert deux portes, et serait entré seul dans la chambre à coucher des époux Herbé, qui dormaient profondément, et il aurait pris 15 fr. dans la poche d'un jupon étendu sur le lit en guise de couverture !

A son réveil la femme constata le vol et fit sa déclaration à M. Cotard.

Les deux compagnons, qu'on savait sans argent la veille, continuèrent à faire la fête et à régaler les premiers venus; c'est ce qui les perdit. Tous deux ont été arrêtés mercredi. Nys a fait des aveux complets; mais Nerrinck nie avec énergie.

Sauvage agression. — Lundi à 11 h. 1/2 du soir, Henri Lénart, dresseur, demeurant rue de la Folie, fut assailli, en sortant du café-concert de la rue Neuve-de-Roubaix, par un sieur C..., qui le renversa d'un coup de tête et l'accabla ensuite de coups de pied et de poing. Non content de cela, C... ouvrit son couteau et en frappa son adversaire sans défense, à la hauteur du coude gauche. M. le docteur Dewyn a délivré un certificat, constatant que la blessure entrainait une incapacité de travail d'une quinzaine de jours.

La mère de C... avait proposé au blessé de lui payer 2 francs par jour, s'il consentait à ne pas porter plainte; mais l'offre ne fut pas acceptée et l'affaire suivra son cours.

FEUILLETON DU 10 JUIN 1892. — N° 34

LE RÉGIMENT

Par Jules Mary

PREMIÈRE PARTIE

LE SOUS-OFFICIER JACQUES

VI

Dans son lit, maintenant, elle sommeillait presque toujours. Elle avait déjà une figure de morte, d'une maigreur effrayante, la peau collée sur les os, les yeux creux. On entendait râler sa poitrine comme si chaque respiration lui avait coûté un effort suprême, une souffrance aiguë. Nuits et jours s'écoulaient sans qu'elle proférât une parole, si ce n'est parfois, à de très longs intervalles, une plainte douce à l'adresse du jeune homme.

— Mon pauvre Andréa ! que de soucis je te donne !

Pouvait-il la laisser mourir ainsi !... Il lui eût fallu si peu ! Cinq ou six cents francs d'avance, pour lui permettre de prendre à la campagne, du côté de Meudon, à cause des bois, une modeste, bien modeste installation. Elle demeurerait là, avec une bonne qui veillerait sur elle, pendant qu'il serait, lui, à son bureau. Tous les soirs il reviendrait. Et les dimanches, il resterait auprès d'elle. Mais cinq ou six cents francs, c'était une somme énorme. Il ne la possédait pas. Il ne prévoyait pas qu'il pût la posséder.

Patoche seul pouvait lui venir en aide. Il s'en ouvrit à lui.

— Monsieur Moriani, répondit l'homme d'affaires. Vous avez des dettes. Je vous ai versé deux cent cinquante francs d'appointements d'avance. Et vous trouvez que cela ne suffit pas ? Et voilà qu'aujourd'hui vous me demandez cinq cents francs?... Si ce n'était ce que vous me devez, je me priverais dès aujourd'hui de vos services, monsieur. Tenez-le vous pour dit et n'y revenez plus.

Andréa suppliait. Il faisait le tableau de l'horrible détresse dans laquelle Aimée se trouvait. Il n'implorait pas pour lui. C'était pour elle.

— Elle va mourir, monsieur. Ce que je vous demande, c'est pour adoucir ses derniers moments. C'est effroyable de la voir privée de tout. Depuis quinze jours, je ne puis même plus lui donner du vin à boire... Elle boit de l'eau et chaque gorgée qu'elle avale déchire sa poitrine et la fait râler.

— Je n'y peux rien. Tirez-vous seul de votre guêpier...

— Je vous rembourserai par mois, sur mes appointements.

— J'ai dit : Non.

Il n'y avait plus rien à faire. Patoche serait inflexible. Cette scène s'était passée dans le bureau de la rue Saint-Honoré. Patoche ayant des courses à faire sortit presqu'aussitôt. Moriani resta seul.

Le jeune homme était accablé.

Il fut longtemps le front appuyé sur les mains, les yeux fixes, regardant au fond de lui-même.

Un sourire haineux crispait ses lèvres. Ses mains se serrèrent et il eut un vague geste de menace vers la porte par où venait de disparaître Patoche.

— Sans cœur et sans pitié ! murmura-t-il.

Tout à coup ses yeux tombèrent sur la caisse énorme qui garnissait tout un pan de mur, vers la gauche.

Et la haine de son sourire se changea en une ironie amère. Sans doute cette pensée était importune, car il essaya de la chasser, se leva, marcha vivement dans le bureau, voulut même travailler.

La pensée persistait.

Il alla se planter debout devant la caisse et penché sur les serrures, sur le chiffre, il réfléchissait profondément.

Jamais Patoche ne lui confiait le chiffre, jamais non plus la clé.

S'attaquer à la formidable porte de fer, c'était se prendre à l'impossible.

Ses poings crispés s'abattirent contre elle. Il ne réussirent qu'à se faire du mal.

Il revint à son bureau et se remit à rêver.

Tout à coup il se lève de nouveau. Il se dirige vers le bureau particulier de Patoche. Il l'a vu souvent mettre des billets de banque dans un des tiroirs — un tiroir à caisse, — avant de les serrer dans le coffre-fort. Peut-être reste-t-il là quelques billets. Peut-être reste-t-il là un rouleau d'or.

Sa résolution est prise. Patoche n'a pas voulu lui rendre service. Eh bien, il volera Patoche.

Ses clefs particulières qu'il essaie une à une, ne vont pas à la serrure. Alors, il se sert d'une paire de longs ciseaux très solides et pointus.

Il s'acharne sur le tiroir avec rage. Il fait sauter la serrure.

Dans le tiroir, il n'y a que des papiers sans valeur.

Mais il y a une caisse intérieure, également fermée à clef.

La serrure de celle-là est brisée également.

Dans le fond, cinq ou six pièces d'or seulement, mais dans un portefeuille, un billet de banque de cinq cents francs.

Il prend l'or, il s'empare du billet et cache le tout dans sa poche précipitamment.

Il est blême. De son front ruissellent de grosses gouttes de sueur. Ses mains agitées de frissons convulsifs. Il ne respire plus. Son cœur a cessé de battre. Il n'a plus maintenant qu'un désir : quitter ce bureau, fuir ces tiroirs ouverts qui semblent crier tout haut son crime.

Et, ne songeant même pas à les refermer, il relève la tête, fait deux pas et pousse un cri d'épouvante et de rage.

Patoche est devant lui qui le regarde.

Certes, si Moriani avait eu une arme, à ce moment, Patoche aurait couru le plus grand danger. En l'état de surexcitation où il était, — c'était une sorte d'ivresse, — il l'aurait tué.

— Monsieur, dit Patoche, vol avec effraction, avec cette aggravation que vous êtes mon employé et que vous aviez ma confiance, ci : Vingt ans de travaux forcés. Je connais mon code pénal aussi bien que mon code de procédure.

Le mot pénétra dans Moriani comme une lame de couteau qui lui eût traversé la poitrine.

— Monsieur Patoche... ayez pitié...

Il tira de sa poche le billet de banque et les pièces d'or et les jeta aux pieds de l'homme d'affaires.

— Tenez, dit-il, je vous assure que je n'ai pris que cela.

— Cela suffit.

— Moriani, l'ivresse passée, tremblait de tous ses membres.

— Monsieur Patoche, je ne savais pas ce que je faisais... la pensée de ma pauvre Aimée qui se meurt... votre refus... mon désespoir... tout cela m'a rendu fou... mais ne me perdez pas... ne me livrez pas... je ne vous ai pas volé... puisque voici l'argent... si vous voulez me livrer à la police, eh bien, j'aime mieux mourir...

Patoche réfléchissait.

Non pas qu'il eût pitié de ce garçon. Il ne connaissait pas la pitié. Son cœur était inaccessible à ce sentiment; s'il réfléchissait, c'est qu'il essayait de deviner comment il tirerait parti de la situation.

Moriani, pleurant, s'était mis à genoux et cherchait ses mains.

— Je ne vous livrerai pas, dit Patoche... soit!...

Un éclair de joie éclaira le visage bouleversé d'Andréa.

— Bien vrai ?

— Oui.

— Oh ! monsieur, que ne ferai-je pas pour vous.

— Je ne vous demande rien. Je vous chasse.

— Ah ! monsieur, vous me chassez au moment où vous venez d'enchaîner mon dévouement et la reconnaissance de toute ma vie...

— Eh bien, il est possible que plus tard je fasse appel à l'un et à l'autre. En attendant, vous ne trouverez pas étrange que je prenne contre vous certaines précautions...

Faites, monsieur. Ne suis-je pas en votre pouvoir.

Patoche sourit, surveillant Moriani pour l'empêcher de fuir. Mais il n'y avait qu'une porte au bureau — ouvrant sur l'escalier — et Patoche se tenait devant cette porte.

Il appela d'une voix forte, en se penchant sur la rampe.

— Monsieur Simon.

C'était le concierge de la maison.

— Monsieur? répondit celui-ci.

— Allez chercher Lequelet et montez avec lui dans mon bureau.

Lequelet était le marchand de vin voisin.

— Que voulez-vous faire, monsieur? interrogea Moriani, alarmé.

— Vous allez bien voir.

Simon et Lequelet montèrent au bout de cinq minutes. Patoche, du doigt, leur désigna Andréa Moriani et sèchement ;

— Ce garçon est mon employé. Je l'ai surpris au moment où il venait de fracturer un tiroir et où il s'enfuyait en m'emportant six cents francs environ

— Misérable ! dirent les deux hommes en s'élançant sur lui.

— Arrêtez ! dit Patoche. Je ne veux le livrer à la justice...

Et avec un geste noble et la parole emphatique.

— Il se repentira peut-être.

Puis s'adressant à Moriani atterré :

— Reconnaissez devant ces deux témoins, la vérité de mon accusation.

— L'accusation est vraie ! dit le malheureux.

— C'est parfait. Mettez-vous donc à mon bureau et écrivez.

Moriani se tordait les mains.

Il soupçonnait quelque terrible chose.

— Monsieur Patoche ! implora-t-il.

— Monsieur ?

— Par pitié !...

— Préférez-vous que je fasse appeler des gardiens de la paix ?

Moriani essuya son front, puis, en chancelant, il se dirigea vers le bureau, y tomba plutôt qu'il ne s'y assit, prit une plume et attendit.

— Etes-vous prêt ?

— Oui, monsieur, dit-il.

— Ecrivez !...

Il dicta ?

« Je reconnais avoir fracturé deux tiroirs du bureau de M. Patoche, mon patron, et y avoir volé environ six cents francs. Pris en flagrant délit par mon patron, je lui ai restitué la somme volée. M. Patoche ne m'a pas livré à la justice parce qu'il a eu pitié de moi, et je n'ai pu lui refuser de lui signer cette accusation que je porte contre moi-même et dont il se servira comme il le jugera convenable. Les témoins qui signent avec moi ont entendu mon aveu et son pardon. »

Quand Moriani eut écrit le dernier mot, Patoche prit le papier, s'assura que rien n'avait été oublié et dit :

— Il ne manque plus que votre signature...

Moriani signa. Simon et Lequelet signèrent.

— Maintenant, monsieur Moriani, vous êtes libre. Vous pouvez allez vous faire pendre ailleurs.

(*A suivre.*) Jules Mary.